



<b>Titre : Capacité de travailler dans un autre domaine que celui reconnu lors de l'obtention du titre CFC-ASE</b>				
Rédigé par : SD/SA	Processus : Recommandation			
No : Recomm ASE/3/2014	Distribution : globale + site internet			
Version No : 2	Du : 5 mai 2014	Validé par : Comité Ortra	Révisé: avril 2018	Revue: 2020

## Recommandation ASE/3/2014 OrTra Neuchâtel Santé-Social

### Capacité de travailler dans un autre domaine que celui reconnu lors de l'obtention du titre CFC-ASE

*Le CFC-ASE est un seul métier, où 80% du plan de formation ne dépend pas de la variante figurant sur le certificat fédéral.*

#### 1. Capacité à travailler dans d'autres variantes que dans la variante acquise

L'OrTra Neuchâtel reconnaît à stricte équité la compétence acquise par tous les titulaires d'un CFC-ASE, qu'ils soient généralistes ou que le titre ait été acquis dans une orientation spécifique. Cette équité est recommandée par SavoirSocial, qui indique que le CFC-ASE est un seul et même métier: "*La formation d'ASE conduit à l'exercice d'une seule profession. Cette profession peut être apprise au sein de diverses orientations (...) On reste toujours en présence d'une profession, avec un titre professionnel, qui est reconnu dans le domaine de travail accompagnement/assistance*"<sup>1</sup>

Validée par Comité OrTra Neuchâtel Santé-Social, mai 2014

---

<sup>1</sup> SavoirSocial, recommandation comité du 17 septembre 2009